LE CHEVEU BLANC

quand il se produit avant le temps, est une preuve incontestable du manque de vitalité dans le bulbe capillaire.

En se servant habituellement pour les soins de la tête de la LOTION du Dr ROFF, dont les propriétés toniques et vivifiantes sont aujourd'hui connues de tout le monde, on conservera sa chevelure blonde, chatain ou brune, et l'on évitera l'emploi toujours si désagréables des teintures. Le flacon 3 francs. Dépôt général, Dr ROFF, rue Ste-Catherine, 164, Bordeaux. Dépôt : Tourcoing, Bruneau, phen, 2, rue de Lille. 29125d

ÉPHÉMÉRIDES DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE

31 DECEMBRE 1890. — On comptait à Roubaix à cette date :

121 fabricants de tissus ;
8 tisseurs à la mécanique travaillant à façon ;
10 dépôts de tissus sans fabrication ;
24 filatures de laines peignées ;
5 filatures de laines cardées ;
11 filatures de coton ;
1 filature de soie ;
Soit 41 filatures faisant mouvoir environ 670.000 broches.
8 peigneurs faisant marcher environ 750 peigneuses.
38 teinturiers, chineurs et imprimeurs sur fils et tissus.
16 apprêteurs.

WATTRELOS

Deux importantes captures. — Le brigadier Pagnot et le préposé Salva, de la brigade de Roubaix, de service la nuit dernière à la pature Carnin, ont arrêté trois individus. L'un, Louis Braye, âgé de 29 ans, demeurant à Tourcoing, était porteur de 6 kilogs de poivre et de 170 boites d'allumettes, d'une valeur de 100 francs. Le second, Julien Richard, âgé de 26 ans, terrassier, domicilié à Paris, et Henri Squedin, charretier, âgé de 36 ans, demeurant à Roubaix, rue Solférino, étaient porteurs de 5 kilogs de poivre et de 900 boites d'allumettes, d'une valeur de 245 francs. Ces marchandises étaient naturellement de provenance étrangère.

Un escroc. — Nous croyons devoir prévenir nos lecteurs contre les agissements d'un individu qui se présente dans la commune, depuis un certain temps, comme un industriel des environs, et leur fait des achats. Plusieurs commerçants ont été dupes de cet escroc. La police est avertie de ces faits.

Cartes de visite à la minute. — L'imprimerie du *Journal de Roubaix* offre, à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une jolie boîte contenant 100 cartes et 100 enveloppes.

(*Voir à la 4e page*).

Cartes de visite à la minute : 2 fr. le cent ; 3 fr. en gravure.

TOURCOING

A propos de « La musique à Tourcoing ». — Nous avons relaté l'incident soulevé par l'administration, au sein du Conseil municipal, mardi soir, au sujet d'un passage de « La musique à Tourcoing » dans laquelle l'auteur regrettait en termes émus la suppression d'une concession au cimetière pour la tombe de son père.

M. Jules Rosoor nous adresse aujourd'hui la lettre suivante à propos de cet incident :

« Tourcoing, le 30 décembre, 1891.

» Monsieur le Rédacteur,

» Dans sa séance d'hier, le conseil municipal a bien voulu s'occuper d'une question que j'ai soulevée dans mon livre : « La musique à Tourcoing » au sujet des honneurs qui revenaient aux artistes trop souvent exploités, et de la tombe de mon père disparue.

» Que l'administration n'ait rien trouvé à ce sujet dans les délibérations du Conseil qui occupait l'hôtel de ville en 1870, personne ne le contestera ni ne s'en étonnera, puisque la parole donnée (je l'ai écrit tout au long) n'a pas été protégée par un document officiel.

» Cela n'infirme en rien ma déclaration : que la promesse verbale d'une concession a été faite à sa veuve, au lendemain du décès de mon père.

» Comment admettre, sans une intervention dont la trace a malheureusement disparu, que sa tombe soit restée dix-sept ans debout, au milieu de terrains concédés, sans que le service des cimetières n'ait découvert cette irrégularité.

» Pour dénier une autorisation spéciale, il faudrait admettre que l'on peut se faire enterrer sans contrôle, sans taxe, au milieu des concessions de notre cimetière communal et y dormir dans le silence et l'oubli. C'est la preuve par l'absurde.

» Il n'y a pas de note rectificative qui tienne debout devant cet argument.

» Je ne retire donc rien de ce que j'ai affirmé : pour rappeler des engagements, qui n'étaient d'ailleurs que dans un ordre de choses très naturel puisque mon père a rendu à la ville de Tourcoing des services exceptionnels, je m'en suis rapporté au témoignage de ma mère, que je place au dessus de tout.

» Je reste persuadé que si l'employé, auquel j'ai formulé ma réclamation, s'en était référé à ses supérieurs pour savoir si, oui ou non, il fallait y faire droit, l'administration et le conseil municipal eussent répondu affirmativement. Et pas un Tourquennois n'y aurait trouvé à redire ; les exceptions ne détruisent pas la régle générale, alors surtout qu'elles sont méritées.

» Tout ce que j'en ai dit n'atteint ni l'administration ni le conseil municipal, qu'on n'a pas tenus au courant de cet incident et qui ont, l'un et l'autre, donné assez de preuves de l'intérêt qu'ils portaient aux artistes et aux sociétés musicales.

» On pourrait cependant s'étonner de les voir couvrir de leur pavillon toute la marchandise débitée pour leur compte, et je constate qu'hier ils étaient jugés et parties.

» Ce n'est pas en tout cas en évoquant le souvenir de mon père que je chercherais à les atteindre.

» J'ai voulu, dans mon ouvrage, prouver qu'en thèse générale, la reconnaissance est un mythe, surtout pour les artistes qui se sacrifient à l'enseignement, à la diffusion des beaux-arts, sans lesquels notre ville tomberait dans un complet abrutissement.

» On se sert de leurs talents, on spécule avec leur mérite ; on les paye juste assez pour ne pas mourir de faim, mais pas assez pour vivre ; l'artiste se sacrifie, s'épuise, meurt à la tâche ; on lui fait de magnifiques funérailles, mais la reconnaissance ne protége pas sa tombe.

» Pour avoir sa place assurée au champ du repos, faut-il donc ou tomber sous le couteau d'un Trepmann, périr au milieu des flammes, ou dans d'épouvantables catastrophes ?

« Agréez, Monsieur le Rédacteur, mes sincères salutations.

» J. ROSOOR. »

Bibliothèque communale. — A l'occasion du Nouvel-An, la Bibliothèque communale sera fermée du 1er au 5 janvier inclusivement.

Les serviteurs modèles. — Parmi les serviteurs modèles récompensés à la séance solennelle de la Société des Sciences et des Arts de Lille, dimanche dernier, 27 courant, nous relevons encore le nom d'un de nos concitoyens, Jean Defieu, peintre d'appartements depuis 33 ans chez M. Lepers-Malfait fils, entrepreneur de peinture, rue de l'Industrie, 7.

Cet ouvrier modèle et dévoué, qui a quatre enfants dont l'aîné qui a 41 ans est épileptique, a sa femme paralysée depuis huit ans, il a toujours su, par son travail quotidien, suffire à tous les besoins que nécessitait sa famille ; il est encore actuellement un ouvrier modèle d'atelier, malgré ses 69 ans, toujours exact aux jours et heures de travail. C'est pour ses services reconnus pleins de dévouement que la société des sciences et des arts de Lille lui a décerné une médaille d'argent, accompagnée d'un diplôme et d'une prime de 20 francs.

L'accident de la filature Jacquard. — L'accident dont a été victime, mardi dernier, Ferdinand Verhaeghe garçon de bureau, âgé de 17 ans, n'a pas eu de témoins ; et lui-même ne se souvient pas comment il a perdu l'équilibre. Il était sur le monte-charge avec un bac rempli de coton, quand la chute, d'une hauteur de 5 à 6 mètres, s'est produite.

Il est resté une heure sans connaissance. Après avoir reçu les premiers soins du docteur Catteaux, il a été transporté au domicile de ses parents, rue du Jambon, 366. Il a passé une nuit assez tranquille et, le lendemain, son état paraissait satisfaisant.

Les scandales d'Halluin. — On nous écrit de Courtrai une nouvelle, que nous fais ons du reste prévoir depuis quelque temps. La maison Janssens vient de déposer son bilan.

Halluin. — Une adjudication pour les travaux d'appropriation d'un bâtiment devant servir de logement à l'institutrice de l'école maternelle, aura lieu le 7 janvier. Le devis s'élève à 1.171 fr. 02.

Neuville-en-Ferrain. — *Le café.* — Les préposés J.-B. Mareilly et Louis Authier, du poste de Neuville, ont arrêté, mardi soir, près de la ferme Odoux, territoire d'Halluin, Adolphe Liétart, journalier, âgé de 18 ans, demeurant à Halluin, porteur de 8 kilogs de café torréfié, valeur 35 francs.

Marcq-en-Barœul. — *Vols qualifiés.* — Mardi entre 4 et 8 heures du matin, on s'est introduit dans la chambre de Jules Vincaert, domestique chez M. Delfortrie, fermier à Marcq ; on a fait sauter le couvercle d'un coffre avec un ciseau à froid et on s'est emparé de deux habillements complets, de plusieurs chemises, d'une montre en argent portant le n° 153, et une chaîne de même métal, chaussures, linge, etc. L'importance du vol est évaluée à 250 fr.

— Dans la même matinée, on a aussi volé 2 chemises à M. Gustave Boulanger, tisserand, qui habite une maison attenante à la ferme Delforterie. LÀ on a escaladé la muraille, mais on n'a pas pénétré dans l'intérieur ; on s'est contenté de prendre le linge qu'on n'avait pas rentré le soir.

A l'occasion des fêtes et des réunions de famille, les personnes qui désirent organiser un bon dîner à des prix très raisonnables, doivent s'adresser à **M. Tanghe-Verdonck**, 4, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Tourcoing. On trouvera dans son magasin des marchandises fraîches et de 1er choix, des volailles truffées ou *marronnées* d'une façon soignée ; de plus, d'excellents pâtés de gibier, de poulets et de foies d'oie aux truffes.

Il y a dans ce magasin des champignons frais, tous les jours, des fruits et des salades de pleine saison. 58658

LILLE

Les nominations dans la Légion d'honneur. — Sur la liste des nouveaux promus nous remarquons : Parmi les grands-officiers, le général Jamont, ancien commandant du 1er corps d'armée, placé actuellement à la tête du 6e corps, et le général du Guiny, commandant le 8e corps, qui a commandé autrefois à Lille la 1re brigade d'infanterie.

Parmi les commandeurs, l'intendant militaire Renaud, directeur du service de l'intendance de la 1re région, et le général de division de France, ancien chef d'état-major du 1er corps d'armée.

Parmi les officiers, le commandant de Lagrené, chef d'état-major de la première division d'infanterie ; le colonel Marceron, commandant la 1re légion de gendarmerie à Lille ; le commandant Christiani de Ravaran, du 16e bataillon de chasseurs ; le médecin-major Gavay, de l'hôpital militaire de Lille.

M. Charles Simon. — Ainsi que nous l'avions fait pressentir il y a quelques jours, M. Charles Simon, fils de M. Jules Simon, a été nommé hier chef-adjoint du service des secrétaires-rédacteurs du Sénat, en remplacement du regretté M. de Lapommeraye. C'est M. de Rouvre qui remplace M. Charles Simon dans les fonctions de secréta.re rédacteur.

Le repos du dimanche. — Les propriétaires et directeurs des maisons de confections pour hommes fermeront leurs magasins, du 1er janvier au 1er mars, les dimanches et jours de fêtes à quatre heures, par suite d'une décision prise à une réunion de tous les patrons.

Mariage. — Mardi dernier a eu lieu, en l'église de Loos, le mariage de M. Charles Bernard, de Santes, et de Mlle Emilie Thiriez, fille de M. Louis Thiriez. Une foule nombreuse de parents et d'amis avait tenu à donner une marque de sympathie et d'estime à deux familles profondément honorées de notre pays en assistant à la cérémonie religieuse. A cause d'un deuil tout récent, la fête de famille a eu un caractère tout intime. Seuls, les plus proches parents y assistaient. Nous adressons aux jeunes époux nos souhaits de bonheur.

Union artistique du Nord. — L'assemblée générale de l'Union artistique a été tenue mardi 29 décembre. Des résolutions importantes ont été prises en ce qui concerne les expositions régionales. Il a été notamment décidé qu'une exposition des artistes de la région du Nord, membres de l'Union artistique, aurait lieu chaque année. L'exposition d'industries d'art moderne s'ouvrira le 1er avril 1892 ; elle comprendra tout ce qui concerne l'ornementation de la maison.

Marché aux blés de Lille du 30 décembre 1891. (Cours commercial.) — Les affaires se ressentent de la fin d'année ; il ne se traite rien, pas plus en blés qu'en farines, les premiers sont tenus de 18 à 20 fr. les 80 kil. En boulangerie, on offre les farines de 36 à 37 francs, suivant marques et qualités.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

A propos des noyés

Roubaix, le 30 décembre 1891.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

On a eu à enregistrer, cette année, à Roubaix, beaucoup de noyés : la plupart de ces malheureux, c'est incontestable, ont été victimes d'accidents. Aux uns l'obscurité, aux autres une légère ivresse aura été fatale.

Prenons le cas d'Alfred Bourgois retiré du canal, mardi après-midi. Ce jeune homme, le soir surtout, avait la vue très troublée : il est à supposer qu'il doit la mort à cette circonstance ; mais cette mort, et bien d'autres, eût été évitée si l'on avait eu la sage précaution de placer des garde-fous le long du canal.

Autre point, si, du pont due mettre au pont Morel, on ramène un noyé sur la berge, le cadavre reste exposé de longues heures avant d'être conduit à la morgue de l'Hôtel Dieu — et ce, parce que le commissariat du 4e arrondissement se trouve dépourvu de civière et que les agents doivent aller s'en procurer dans les autres postes, voire même à l'Hôpital.

Si le noyé n'est pas reconnu à son entrée à l'Hôpital, on procède à son inhumation avant que son identité ait été établie : c'est qu'il manque à Roubaix une véritable morgue, bien organisée.

Agréez, etc. *Un philanthrope.*

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Fédération colombophile roubaisienne. — Résultats des élections pour le renouvellement de la commission de la Fédération colombophile roubaisienne :

Adolphe Draux, 307 voix ; Elie Catteau, 305 ; Jules Prade, 276 ; Jules Derbaudringhien, 275 ; Jean-Baptiste Debruy, 270 ; Jules Willem, 265 ; Joseph Duthoit, 245 ; Louis Dérégnaucourt, 265 ; Pierre Guillemin, 262 ; Hilaire Vaneste, 257 ; Désiré Delannoy, 254 ; Gustave Vangorthem, 245 ; Léon Dumez, 236 ; Emile Weerts 226 ; Jules Mareq, 224 ; Théodore Carlier, 221 ; Célestin Tiberghien, 215 ; Henri Dupont, 213 ; Henri Mulliez, 200 ; Adolphe Wallaeys, 195 ; Louis Blonde, 193 ; Albert Noslain, 193 ; Etouard Dupuis, 190 ; Norbert Devriendt, 183 ; Ernest Bombeck, 176, élus

Louis Doitte, 163 voix ; Louis Dupire, 160 ; Albert Dobocquet, 152 ; Rémi Declercq, 152 ; Gustave Joye, 150 ; Henri Meyer, 148 ; Joseph Ryselinck, 148 ; Georges Delbaere, 146 ; Louis Parent, 137 ; Emile Noël, 126 ; Oscar Maes, 110 ; Jean Larose, 95.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du 30 décembre.* — PROCÈS DE CONTREFAÇON. — LES PERSIENNES MÉCANIQUES. — Le tribunal a rendu son jugement dans l'affaire de M. Dubois Desrousseaux contre M. Monier et Courier-Dupire. Sont nommés experts MM. Dubuisson, architecte, Lacrange, entrepreneur et Stolet, mécanicien, tous trois de Lille, avec mission de déterminer si le système de volets à lames existait déjà, en bois, fer ou autrement, avant le brevet de M. Dubois, pris en 1886 ; si ces antériorités notamment pouvaient être constatées chez deux propriétaires de Roubaix, M. D... et M. W..., signalés par les défendeurs et enfin si M. Dubois-Desrousseaux lui-même n'avait pas façonné et mis en vente chez des clients, son système de persiennes mécaniques avant d'en faire l'objet d'un brevet. Le tribunal statuera définitivement après le dépôt du rapport des experts.

VOL AU MARCHÉ A ROUBAIX. — Mlle Balot qui vend sur la Place à Roubaix les jours de marché des lainages et articles de bonneterie, avait remarqué une jeune femme qui, ne croyant pas être aperçue, avait enlevé de son étalage des bonnets et sept paires de gants. Elle signala le fait à la police qui arrêta la coupable, Colette D... : celle-ci qui comparait à cette audience, n'est pas de mauvais antécédents ; interrogée par M. le président, elle déclare que si elle a volé, c'est pour venir en aide à ses enfants. Les juges condamnent Colette D... à trois mois de prison, mais lui accorde le sursis à l'exécution de la peine.

PROCÈS DE PRESSE. — L'action en diffamation intentée par M. Chappeau, propriétaire et avocat à Cambrai au journal *La Dépêche* ne peut encore, par suite de l'encombrement du rôle, être discutée ce jour : la cause est de nouveau renvoyée à quinzaine. Me CONFORME.

Les certificats patronaux. — L'usage veut que les maîtres remettent aux serviteurs qui quittent leur maison un certificat constatant la date de leur entrée et celle de leur sortie. Cette pratique constitue-t-elle un droit pour le serviteur ? Doit-elle être étendue à diverses industries ? La question vient d'être posée au juge de paix du 8e arrondissement dans les circonstances suivantes :

M. X..., chirurgien-dentiste, a assigné M. X..., son ancien patron, pour obliger ce dernier à attester par un certificat qu'il a été employé chez lui pendant un certain temps en qualité de collaborateur. Le patron s'est énergiquement refusé à obtempérer à cette demande, dans laquelle il n'a vu qu'un expédient assez ingénieux mis en œuvre par son ex-employé, — aujourd'hui établi, — pour lui faire plus aisément concurrence. Le juge de paix a décidé.

» Que, s'il est d'usage de donner aux domestiques et employés des certificats constatant le temps pendant lequel ils ont été au service du maître qu'ils viennent de quitter, ce certificat a pour but principal de faciliter la recherche d'un nouvel emploi ;

» Qu'il n'en saurait être de même d'un commis qui s'établit à son compte et fonde une maison similaire ;

» Que, dans ce cas, le certificat, s'il était délivré, ne pourrait que venir en aide à une concurrence que l'ancien patron n'est pas tenu de favoriser. »

En conséquence, M. X... a été débouté de sa demande.

Concerts et Spectacles

La soirée de mardi à l'Opéra. — *Thamara*, l'opéra de MM. Louis Gallet et Bourgault-Ducoudray, a été représenté mardi soir pour la première fois sur la scène de l'Opéra. L'œuvre de M. Bourgault est toute de sincérité. Il a été admirablement servi par un orchestre souple, car l'ouvrage abonde en difficultés. M. Engel apprit le rôle de ténor en cinq jours, l'ayant lu en perfection à la répétition générale. Ce tour de force crée à cet habile chanteur une situation à part, celle de sauveur ou plus correctement de sauveteur.

Il est impossible que la nouvelle direction qui, plus que l'ancienne — jouant plus souvent — aura besoin de pensionnaires vaillants et prompts, ne s'attache pas dès demain un ténor à même de rendre de tels services et de les rendre avec cette impeccable sûreté, cette magistrale possession de soi.

Mlle Domenech fait Thamara avec d'excellentes intentions dramatiques ; elle y montre de la distinction et de la plastique. La voix n'a malheureusement pas tout le sérieux désirable. Le timbre est d'une chanteuse légère, avec un style de forte chanteuse, d'où une disparate qui diminue un peu l'envergure du personnage.

La représentation est donc satisfaisante dans son ensemble et clot avec éclat le septennat de MM. Ritt et Gailhard. La représentation s'est terminée par le ballet la *Tempête*, d'Ambroise Thomas, qui a été très vivement applaudi par les abonnés, — depuis longtemps privés de ballet par le succès de *Lohengrin*.

Mlle Sanderson. — Mlle Sybil Sanderson, prise hier, d'une indisposition subite, n'a pas pu chanter *Manon*. L'Opéra-Comique a été obligé à la dernière heure de changer son spectacle.

NOUVELLES MILITAIRES

Décorations. — *Légion d'honneur.* — Sont nommés au grade de chevalier dans la Légion d'honneur : MM. Liégeois, capitaine au 1er régiment d'infanterie ; Jacquelard, capitaine au 80e ; Annouque, capitaine au 33e ; Féry, Spitz, Leblanc et Tronchet, capitaines au 73e ; Witz et Rossy, capitaines au 84e.

Lepage, capitaine trésorier au 19e chasseurs à cheval ; Chenet, capitaine au 15e régiment d'artillerie ; Lagrange, garde d'artillerie à la direction de Lille ; Fischer, capitaine au 1er escadron du train des équipages à Lille ; Mickanewsky, médecin-major au 84e de ligne ; Mouy, capitaine commandant la 2e compagnie de forteresse de Lille.

Des médailles militaires sont accordées à MM. Marlier, adjudant au 1er d'infanterie ; Brulé, adjudant au 8e d'infanterie ; Raynaud, adjudant au 33e d'infanterie ; Pierre, adjudant au 73e d'infanterie ; Brennetot et Klein, ajudants au 84e d'infanterie ; Rebaud, chef armurier au 21e dragons.

Simonneau, adjudant maître d'escrime, et Gillard, chef armurier au 19e chasseurs ; Deramont, Devienne, Danten, Hemmicot et Vivot, maréchaux des logis ; Vahe, Devenen, Julien, Albertini, Simard, Bouchery et François, gendarmes à la 1re légion ; Courtot, gardien de batterie à Lille ; Grefeuille, ouvrier d'Etat à Maubeuge ; Rose, sergent à la 1re section d'infirmiers.

Nominations. — M. Ravaut, lieutenant-colonel, directeur de l'atelier de construction à Douai, est nommé colonel.

M. Cot, chef d'escadron au 19e chasseurs à cheval, est promu lieutenant colonel. M. le lieutenant colonel Ferry ancien chef d'état-major de la 1re division d'infanterie, est nommé colonel.

NORD

Un pilote dunkerquois nommé chevalier de la Légion d'honneur. — M. Bonetair, pilote à Dunkerque, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

L'infanticide de Saint Pol. — L'instruction de cette affaire continue et le parquet a la certitude que la fille Brunet a des complices. Une arrestation est même imminente.

Une enquête est ouverte par l'autorité militaire au sujet de la disparition d'une pièce de la culasse mobile d'un fusil Lebel, appartenant à un cuisinier du 110e à Bergues.

Ce soldat déclare avoir perdu cette pièce en démontant son fusil, mais on ne croit pas à cette version.

En tout cas, le bataillon a été consigné pendant deux jours et hier après-midi des recherches ont été faites dans les fosses d'aisance de la caserne Thémine.

Découverte de deux squelettes à Cappello les Templeuve. — Des ouvriers, occupés sur la nouvelle ligne de Don à Templeuve, ont mis à jour deux squelettes d'hommes enfouis à leux mètres de profondeur. Ils étaient côte à côte. Tous les os étaient intacts ; ils avaient encore toutes leurs dents.

Nécrologie. — M. Jouveneau, secrétaire général du Syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, est mort mercredi matin des suites d'une maladie de poitrine.

Un homme accidentellement tué par un fusil à Nordkerque. — Un jeune homme voulant passer sur la glace d'un walergand avec son fusil chargé, fit une chute si malheureuse qu'il tomba sur son arme, dont un coup partit.

La balle alla atteindre le jeune Bruttel, âgé de quinze ans, qui jouait sur la glace. La mort fut instantanée. Le parquet de Saint-Omer a ouvert une enquête.

PAS-DE-CALAIS

L'archevêque de Cantorbéry à Calais. — On nous signale le passage à Calais de l'archevêque de Cantorbéry allant à Nice.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille LION-VERLAIS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Adolphe LION, veuf de Dame Elise VERLAIS, décédé à Roubaix, le 31 décembre 1891, dans sa 71e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le samedi 2 janvier 1892, à 8 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Loups, 12.

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

31 DÉCEMBRE 1870

LE CONSEIL DU LOUVRE

Ce jour-là, pendant que l'armée de Bourbaki, enfin transportée à Châlons et à Chagny se mettait en marche, le 20e corps (Clinchant) vers Dôle sur le Doubs et le 18e corps (Billot) vers Auxonne sur la Saône, pour remonter les vallées vers Belfort, — qu'à l'armée de Chanzy le commandant Bonnefond chassait en désordre les Allemands de Courtalin (sur l'Yères, 9 lieues N. de Vendôme) et que le général de Jouffroy livrait autour de Vendôme même les combats de Bel-Air, de Courtiras et de Danzé, — un conseil de guerre se réunissait au Louvre pour délibérer sur la situation de Paris où les jours de vivres étaient désormais comptés, et où, depuis le 19 septembre, jour de l'investissement, la mortalité avait augmenté de 41,842 décès sur la période correspondante de l'année précédente qui était de 21,883.

Ce n'était pas seulement le gouvernement tout entier qui assistait à ce conseil, c'étaient aussi les généraux qui depuis 8 mois portaient tout le poids de la défense : Ducrot, Vinoy, Chabaud-Latour, Frébault, La Roncière, Pothuau... Les généraux leur dit J. Favre, doivent se rappeler qu'ils ne sont pas seulement les défenseurs d'une citadelle, ils sont aussi et surtout les champions d'une grande cité, renfermant une population considérable, dont les passions, les mouvements politiques et sociaux *imposent leurs exigences*. La ville de Paris veut être défendue à outrance ; il est impossible de ne pas tenir compte de ces impressions, qu'il faut seulement chercher à concilier avec l'opportunité et la raison. » Le gouvernement, tout les généraux avaient tant promis la victoire, s'était venir l'heure de la défaite et peser sur lui une effroyable responsabilité, et ce qu'il demandait aux généraux, c'était surtout un moyen d'y échapper en obéissant aux mouvements de l'opinion publique pour les lui faire partager.

Les généraux ne pouvaient répondre qu'en gens de guerre, et pas un d'eux ne considérant comme sérieuse et réalisable l'idée d'une trouée à travers les lignes allemandes ; Ducrot et Vinoy le déclarèrent formellement et Frébault résuma ainsi la question : « Il ne faut pas donner comme raison, pour livrer une nouvelle bataille, l'espoir de percer les lignes ennemies, on ne les percera pas ; il ne faut pas donner davantage le bombardement comme raison, il ne peut être assez sérieux pour amener la reddition de Paris.

Quant à l'opinion publique et à ce qu'en pourrait penser la France et l'Europe, ce ne sont pas là des motifs qui doivent dicter nos résolutions, c'est au sentiment de notre devoir seul que nous devons obéir. On dit que la population de Paris doit aller au feu ; soit, qu'elle livre donc bataille et que l'armée marche avec elle, mais nous marcherons à l'ennemi sans aucun espoir de succès, pour accomplir un devoir, et avec la froide énergie que donne l'esprit de sacrifice. » Seul le général Schmitz soutenait, tout en avouant l'impossibilité de percer, qu'on devait se mettre à la place du Gouvernement qui ne pouvait pas rendre la place avec 300,000 hommes sans tenter un suprême effort, et comme de son côté Clément Thomas demandait qu'on offrit à la garde nationale l'occasion d'aller au feu, Trochu résuma le débat en disant : « Quand nous approcherons de la crise finale, nous saurons l'opinion du général Thomas... »

C'est ainsi que fut décidée, en dépit de l'avis unanime des généraux sur l'infaillibilité du résultat, le suprême effort qui devait s'appeler Buzenval, et que Trochu annonça quelques jours plus tard dans une proclamation où il disait : « On cherche à égarer les citoyens de Paris par la tromperie et la calomnie, rien ne fera tomber les armes de nos mains ; le Gouvernement de Paris ne capitulera pas ! » Cette dernière parole n'a jamais été bien expliquée, il n'est pas croyable que Trochu ait voulu dire simplement qu'il se démettrait et laisserait à un autre le soin de traiter, c'est cependant ce qui est arrivé ; d'un autre côté nous avons vu qu'il dit que lui-même avait fait avertir Chanzy qu'au 20 janvier la nécessité de traiter s'imposerait, et le Conseil du Louvre était fait pour lui enlever la dernière espérance de percer s'il en était conservé.

CHOSES ET AUTRES

Une bonne annonce.

« On demande une personne pour laver le linge dans une petite famille, une petite par semaine.

En échange on lui donnerait des leçons de violon ou de piano à son choix. »

***

Belle-maman, qui traverse la salle à manger, pousse un formidable cri.

Un lourd cartel de l'époque Louis XIV s'est décroché et est tombé à la place où elle venait de passer.

Le gendre, calme :

— J'ai toujours dit que cette pendule retardait.

***

Le vicomte de Calinaux entre chez un papetier :

— Il me faudrait un cent de cartes de visite conformes à ce modèle.

— Vous aurez cela après demain, monsieur !

— C'est que je suis un peu pressé. Vous n'en auriez pas de toutes faites ? A TRAVERS.

***

Feuillets détachés d'album :

Le dévouement consiste à supporter l'ennui de faire plaisir aux autres. Armand HAYEM.

***

Vous êtes un voyageur qui cherche la patrie. Ne marchez pas la tête baissée ; il faut lever les yeux pour reconnaître sa route. LAMENNAIS.

***

Dire et parler ne sont pas synonymes ; beaucoup disent pour parler, peu parlent pour dire. GRIMM.

***

L'univers est une espèce de livre dont on n'a lu que la première page quand on n'a vu que son pays. STENDHAL.

***

Jour de l'An.

Un premier janvier, le poète Arvers avait écrit, à la craie, sur sa porte :

« Et à vous pareillement ! »

NOTES DE LA MÉNAGÈRE

MENU DU VENDREDI 1er JANVIER

POTAGE RIZ AU LAIT
CHAMPIGNONS SAUTÉS AUX FINES HERBES
RAIE AU BEURRE NOIR
SALSIFIS FRITS
SALADE DE SAISON

Productions du mois. — Toutes les viandes, choux, haricots secs, choux de Bruxelles, endives, champignons de couches, céleri, cardons, salsifis.

RECETTES. — *Salsifis frits.* — Epluchez vos salsifis, mettez-les cuire à l'eau bouillante salée, laissez bouillir 1/2 heure, qu'ils fléchissent sous le doigt, retirez, égouttez, trempez vos salsifis dans une pâte à frire, mettez-les l'un après l'autre dans la friture bien chaude, lorsqu'ils ont une belle couleur dorée, retirez avec l'écumoire, égouttez, saupoudrez de sel, garnissez de persil frit. Servez.

VÊTEMENTS pour HOMMES et ENFANTS. — Si vous voulez être habillés à la dernière mode, adressez-vous à la **Maison A FÉVRIER et Cie, 16 18, rue Neuve, Lille.** — Maison reconnue pour sa coupe élégante et la modicité de ses prix.

NOTA. — Conditions spéciales pour communautés ou œuvres de bienfaisance. 28242-56824

29123

UNE OBSERVATION SUR LE VER DE TERRE

Me trouvant assis dans un jardin un peu humide, chez un de mes amis, la conversation roulait sur l'action des vers dans la terre végétale, lorsque, par hasard, nos yeux se portèrent sur une certaine quantité de feuilles provenant d'un arbre dont les branches étaient au-dessus de nos têtes et qui se trouvaient dans une position et dans un état particuliers. Toutes ces feuilles étaient roulées et posées verticalement par leur pointe, et s'enfonçaient dans la terre humide à des profondeurs diverses : cela formait comme autant de petites plantations de feuilles fichées de ci de là, sans ordre, et s'élevant à des hauteurs différentes.

Mon interlocuteur me raconta alors que ce travail était l'œuvre des vers de terre, du vulgaire gros ver rouge. Le ver enterre dans la terre végétale tous les pétales de fleurs qui tombent, au printemps, des arbres fruitiers secoués par le vent, et aussi, plus tard les feuilles. Il opère avec une patience et une habileté que mon ami avait observées et suivies pendant plusieurs heures avec un intérêt croissant.

Le ver émergeant de la terre végétale se pose sur le pétale tombé, se roule dessus comme s'il trouvait une certaine volupté à se reposer sur une fleur et à s'imprégner de son parfum ; il l'arrondit par ce mouvement et s'en fait un manteau qui se façonne à l'usage de son corps et l'y retient par les matières visqueuses qu'il secrète, et puis il l'enfonce peu à peu dans la terre et l'enfouit à une certaine profondeur. Pour les pétales de fleurs qui sont légères, ce travail s'exécute assez rapidement. Quant aux feuilles, l'opération est plus difficile et plus longue. Elle n'a pas été observée par mon ami dans toutes ses phases ; mais il a surpris bien des fois la préparation, et la façon dont est commencé le travail d'enfouissement par la pointe indique bien comment le travail doit se continuer et s'accomplir.

Fallait-il croire pour cela que le ver s'approvisionne, qu'il se nourrit directement de fleurs et de feuilles desséchées qu'il dépose dans une armoire d'hiver ? Je ne le crois pas, sans oser rien affirmer. Je sais qu'en creusant la terre, mon interlocuteur n'a point trouvé de ces réserves et de ces demeures où les vers logeaient leurs provisions et leurs familles.

Pour s'en tenir au fait observé, il est clair que le ver en exécutant ce travail d'enfouisseur de débris organiques végétaux, contribue dans une large mesure à la formation de l'humus, sans lequel la transformation des matières azotées en nitrates ne s'accomplit pas commodément. D'autre part, comme cette créature rudimentaire ne travaille pas vraisemblablement pour rien et sans chercher un profit personnel, je suis porté à croire qu'elle en obtient un avantage considérable au point de vue de l'alimentation. J'ai toujours lu, en effet, que le ver se nourrissait de terre qu'il absorbe et rend sans cesse.

Cette alimentation, qui lui suffit pour grossir et se multiplier, doit être d'autant plus assimilable qu'elle contient plus de principes azotés. On comprend qu'en engraissant la terre qu'il absorbe par cet apport de feuilles et de fleurs qui se décomposent, le ver se procure un aliment plus riche, plus reconstituant. N'est-il pas vraisemblable aussi que le ver a, comme toute créature, le sentiment du goût, et voire de la gourmandise développé ? Je songe à ces repas végétaux que se procurent ces humbles reptiles et qu'ils parfument des fleurs printanières. Qui sait s'ils ne s'invitent pas à dîner de terreau formé de fleurs de prairies, de feuilles de tilleul, ou de brindilles d'orangers ? Qui sait tout au moins s'ils ne célèbrent pas de la sorte leurs repas de fiançailles ? *P. du Pré-Collot.*

AVIS AUX SOCIÉTÉS. — Les sociétés qui feront imprimer de leurs affiches, circulaires et réglements à la maison Alfred Reboux, rue Neuve, 17, ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.

AU PETIT PARIS
12, rue de Lille, 12, TOURCOING
40 MAISONS
dans les principales villes de France et de l'Etranger

ÉTRENNES UTILES

Peluche brodée soie cachemire, **12** fr. Douillette brodée soie, **6** fr. **50**. Chapeaux et voiles pour baptêmes. Draps de maîtres, ourlés à jours, longueur 3m, largeur 2m40, sans couture, pur fil garanti, la paire **17** fr. **50**. Taies d'oreillers unies et brodées, serviettes de table et toilette, nappes, mouchoirs, rideaux, cravates, etc.

Matinées, peignoirs, chemises de jour et de nuit, pantalons, etc., etc.

Maison de confiance. 28455 57279

Le Conseil d'Administration de la Compagnie de Navigation du Hâvre à Paris et Lyon prévient Messieurs les actionnaires que l'assemblée générale, tenue le 23 décembre dernier, a voté un dividende de 20 francs par action contre la remise du coupon n° 9.

Ce coupon sera payable à partir du 15 janvier prochain, au siège de la Compagnie, dans les agences de la Société Générale et du Crédit Lyonnais. 29132d

AUX FABRIQUES PARISIENNES
E. LANDAUER
ROUBAIX, 16, rue du Vieil-Abreuvoir, 16, ROUBAIX
SPÉCIALITÉ DE BLANC, TROUSSEAUX ET LAYETTES
Fabrique de Lingerie et Broderie à la main à Remiremont (Vosges)
Immense assortiment de **Lingerie fine** pour **Trousseaux et Layettes.**
Choix considérable d'**articles** pour **Enfants,** tels que : **Robes blanches et couleurs, Douillettes et Pelisses cachemire, Robes de baptême, Chapeaux, Bonnets, Tabliers,** etc.
Bonneterie, Jupons et Pantalons flanelle, pour Dames et Enfants.
CHOIX MAGNIFIQU